CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

• Les tarifs s'entendent TTC avec un taux de TVA de 10% applicable au jour où ils ont été déterminés. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.

• Les arrivées se font de 16 h à 19 h, les départs de 8 h à 10 h au plus tard en location. En emplacement camping les arrivées se font de 15h à 18h, les départs avant 12h.

• Pour toute réservation un acompte de 30% vous sera demandé, accompagné de votre contrat de réservation dûment rempli et signé.

• Sur demande écrite (courrier, Mail) et sous réserve de l'accord du camping. Le client peut demander une modification de son séjour au plus tard 14 jours avant la date d'arrivée. A défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé. Dans l'hypothèse ou la modification serait acceptée par le camping, en cas de nouveau séjour plus cher, le client sera redevable d'un complément de prix équivalent à la différence de prix entre l'ancien et le nouveau séjour, en cas de nouveau séjour moins cher, le client sera redevable du prix du nouveau séjour, majoré de 10% du prix du séjour initial en haute saison et de 30% en basse saison. Dans l'hypothèse où le montant d'ores et déjà réglé au camping excéderait le cumul de ces sommes, la différence sera alors remboursée au client dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours ouvrés de l'acceptation de la modification par le camping. Des frais de modifications d'un montant forfaitaire de 20 euros seront facturés en sus au client, quel que soit la nature de la modification. Pour des modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti la/le même résidence/emplacement.

Dans le cas où le séjour serait modifié avant son commencement, du fait du camping, le client peut :
➢ soit mettre fin à sa réservation. Le service réservation remboursera alors l'intégralité des versements déjà effectuées.

➢ Soit accepter de participer au séjour modifié, et le cas échéant, en supportant la diminution ou l'augmentation de prix que celles-ci entraînent (sauf accord exceptionnel du camping). Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

• En vertu des dispositions de l'article L 121-20-4 du code de la consommation, les dispositions de l'article L 121-20 prévoyant un délai de rétractation de 7 (sept) jours, à compter de l'acceptation d'une offre de service, ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet la prestation de service d'hébergement, qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. Le client ne dispose donc d'aucun droit de rétractation dans le cadre du présent contrat

• Le solde de votre réservation est payable je jour de votre arrivée sur le site.

• La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder la location à un tiers.

• En location, à votre arrivée, un chèque de caution vous sera demandé : 400€ € pour garantir le respect de l'installation. Celui-ci vous sera restitué après l'état des lieux. En emplacement, une

caution de 15€ € (chèque ou espèces) vous sera demandée afin de garantir la propreté de la parcelle louée, celle-ci vous sera restituée en fin de séjour.

• L'état des lieux sera vérifié en fin de location à partir de 8 heures. Le nettoyage de l'installation est à votre charge, celle-ci doit être laissée en parfait état de propreté, dans le cas contraire la caution de 400€ sera retenue.

• La taxe municipale de séjour n'est pas comprise dans nos tarifs, 0,66€ € par personne de plus de 18 ans et par nuit. La TVA au taux de 10% est incluse dans nos tarifs. Une éco participation de 0.45€ par nuit et par personne de plus de 3 ans n'est pas incluse.

• Nous devons être avisés de tout retard éventuel de votre arrivée afin de conserver votre réservation. Nous nous réservons la possibilité de disposer de cette location si nous restions sans nouvelle de votre part 24 heures après la date d'arrivée prévue, ou dès un départ anticipé, sans aucun remboursement des sommes versées.

• Seules les personnes inscrites sur la fiche de réservation sont autorisées à entrer dans le camping. Tout changement éventuel doit être signalé au préalable et ne sera définitif qu'après accord de la direction. Toute déclaration inexacte sur la fiche de réservation, notamment sur le nombre de personnes déclarées pour la durée du séjour, entraînera l'interruption immédiate du séjour et toutes les sommes versées resteront acquises au camping.

• Toute annulation de séjour doit nous être notifiée par lettre recommandée, la date de réception déterminant la date d'annulation. En cas de désistement jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée prévue, l'acompte sera remboursé, déduction faite d'une somme de 20€ € à titre de frais, passé ce délai, les sommes versées resteront acquises au camping.

• Les chiens et les chats sont acceptés (voir tarifs supplément) à condition qu'ils soient tatoués, vaccinés contre la rage, tenus en laisse, non bruyants, sortis du camping pour leurs besoins et jamais laissés seuls dans le camping. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits.

• A défaut de réclamation par le client à l'attention du camping par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 15 jours à compter de la fin du séjour, la prestation fournie par le camping au titre du présent contrat sera réputée avoir été conforme à ses attentes.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Accès et Enregistrement

Conditions d'entrée : L'accès au site est soumis à l'accord préalable de la direction. Chaque campeur doit justifier d'une assurance responsabilité civile en cours de validité. Le non-respect du présent règlement peut entraîner l'exclusion immédiate du site.

Arrivée : Tout résident séjournant au moins une nuit doit décliner son identité à l'accueil et remplir les formalités administratives d'usage.

Mineurs : Pour des raisons de sécurité, les mineurs ne sont acceptés que s'ils sont accompagnés de leurs tuteurs légaux.

Visiteurs : Vos invités sont admis sous votre entière responsabilité après signalement à la réception. Une redevance visiteur s'applique et leurs véhicules doivent impérativement rester sur le parking extérieur.

2. Organisation du Séjour et Tarification

Emplacement : L'installation de votre matériel (tente, caravane, etc.) doit suivre scrupuleusement les indications du directeur. En période de forte affluence, la direction se réserve le droit de réattribuer les espaces vacants.

Paiement : Les tarifs sont appliqués selon la grille en vigueur. Les forfaits se règlent d'avance. Pour faciliter votre départ, merci d'informer l'accueil de votre sortie dès la veille.

3. Vie Commune et Tranquillité

Respect du silence : Pour le repos de tous, la discrétion est de mise. L'usage d'appareils sonores et les bruits de véhicules doivent être limités. Le silence complet est exigé entre minuit et 7h00.

Savoir-vivre : Une attitude courtoise et un langage respectueux sont attendus envers les autres campeurs et le personnel.

Animaux : Les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse et ne jamais rester seuls sur le terrain. Leurs maîtres doivent fournir un carnet de vaccination à jour et ramasser systématiquement les déjections. Les chiens dits "dangereux" (catégories 1 et 2) sont strictement interdits.

4. Sécurité et Circulation

Véhicules : La vitesse est limitée à 10 km/h. La circulation motorisée est interdite dans l'enceinte entre 23h et 7h. Le stationnement ne doit en aucun cas gêner le passage ou l'accès aux emplacements.

Prévention incendie : Les feux de camp et barbecues sont proscrits. Les réchauds doivent être aux normes et utilisés avec prudence, loin des parois inflammables et du vent. En cas d'urgence, prévenez la direction et utilisez les extincteurs disponibles.

Vols : Bien que le site soit sous vidéosurveillance (Agrément n°2010/0178), vous restez responsable de vos effets personnels. Nous vous conseillons de ne laisser aucun objet de valeur sans surveillance.

Le campeur doit être assuré pour sa responsabilité civile et celle de son matériel.

Jeux : les jeux violents ou générateurs de nuisances sont interdits à proximité des installations et dans les bâtiments communs.

5. Environnement et Entretien du Site

Propreté : Les sanitaires et les parties communes doivent rester propres. Les déchets doivent être triés et déposés dans les bacs prévus. Les objets encombrants doivent être portés directement à la déchetterie locale.

Respect de la nature : Il est interdit de dégrader la végétation (clous dans les arbres, coupe de branches) ou de modifier le sol (creuser, délimiter par des clôtures personnelles).

Entretien des installations : Les résidents doivent maintenir leur matériel propre et leur emplacement soigné. Le lavage de véhicules ou de matériel nautique est interdit sur le terrain.

6. Accès à la piscine

Dans l'enceinte de l'espace aquatique et pour la baignade, seuls sont autorisés : les slips et boxers de bain, bikini et maillot une pièce, tous autres vêtements sont interdits. Le règlement intérieur du parc aquatique devra être respecté. La piscine est privée et réservée à la clientèle du camping. La baignade est sous la responsabilité des parents, la surveillance n'est pas assurée par le camping. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés de leurs parents.

7. Droit à l'image

A l'occasion de leur séjour, les vacanciers sont susceptibles d'être photographiés ou filmés dans l'enceinte du camping, pour la réalisation des supports publicitaires. Dans la mesure où ils ne le souhaitent pas, ils doivent faire part de ce refus par écrit auprès du camping.

8. Données personnelles

Conformément à la loi informatique et libertés N°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée, le client est informé que les données nominatives ou à caractère personnel signalées comme étant obligatoires recueillies dans le cadre de la réservation sont nécessaires à l'exécution de cette dernière. Le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à la cession de ces données à des tiers qu'il peut exercer en s'adressant, par courrier au camping.

9. Litiges et Autorité

Responsabilité : Le Directeur et son équipe sont garants de la bonne tenue du camp et peuvent expulser toute personne perturbant l'ordre public. En cas d'infraction grave, il peut être fait appel aux forces de l'ordre.

Réclamations : Pour être traitée, toute plainte doit être formulée par écrit, signée, et transmise au plus tard 15 jours après la fin du séjour.

Sanctions : En cas de manquement aux règles, un avertissement oral ou écrit sera signifié. Une récidive ou une faute grave pourra entraîner la résiliation du contrat de séjour sans préavis. Ce règlement est consultable en permanence à l'entrée du camping et à l'accueil.

• En cas de litige et conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

CM2C 49 rue de Ponthieu 75 008 PARIS Tel : 01 89 47 00 14
Site internet : https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php
Mail : litiges@cm2c.net

.